

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

ÉBÈNES (*DIOSPYROS* SPP.) ET PALISSANDRES ET
BOIS DE ROSE (*DALBERGIA* SPP.) DE MADAGASCAR

Recommandations

S'agissant du 'Business Plan'

Le Comité permanent :

- a) Reconnaît que le 'Business Plan' révisé, soumis par Madagascar dans l'annexe 3 du document SC70 Doc. 27.5.1 est profondément amélioré. Sous sa forme actuelle, le plan doit encore être renforcé et révisé et ne peut donc pas être approuvé pour le moment mais Madagascar est encouragée à appliquer les étapes 1 et 2 de la phase 1 du 'Business Plan' et à dresser l'inventaire des stocks déclarés.
- b) Concernant le *Mécanisme de Vérification des Stocks et Business Plan*, et afin de veiller à la transparence, et à une supervision indépendante et efficace, recommande que Madagascar :
 - i) envisage de créer la fonction d'observateur indépendant, qui serait financée par des sources externes ;
 - ii) renforce le mécanisme de supervision aussi bien pour le financement du plan que pour l'allocation des revenus ; et
 - iii) établisse un système de suivi pour évaluer les effets éventuels des ventes sur l'exploitation forestière illégale et le trafic de bois, avec l'appui de partenaires compétents.
- c) Concernant la phase 1, recommande que :
 - i) pour les étapes 1 et 2 : Madagascar soit encouragée à mettre en œuvre l'inventaire et à obtenir le financement requis avec l'appui de donateurs externes ; et
 - ii) pour les étapes 3 et 4 : Madagascar, en consultation avec les parties prenantes pertinentes, explore des solutions de remplacement des systèmes de compensation actuellement proposés pour prendre le contrôle officiel du bois, conformément à la législation nationale et aux procédures légales pertinentes en vigueur, et garantisse qu'il n'y aura aucun bénéfice financier pour ceux qui prennent part à des activités illégales. Les sections pertinentes du plan d'utilisation devraient être amendées en conséquence.
- d) Concernant la phase 2, recommande que :

Concernant l'allocation de revenus éventuels, Madagascar soit encouragée à explorer des solutions de remplacement pour l'allocation de ces revenus afin qu'ils soient plus utiles à la conservation. Pour cela, il faudrait créer un fonds d'affectation spéciale indépendant (sous réserve de l'approbation du Ministère des finances et du budget).

- e) En tenant compte de ce qui précède, Madagascar est encouragée à faire en sorte que la nouvelle version du 'business plan' reflète les commentaires et avis proposés et soit modifiée par souci de clarté et de cohérence, avec l'appui de partenaires et du Secrétariat.

S'agissant du projet de décision (annexe 4 du document SC70 Doc. 27.5.2)

Le Comité permanent recommande d'adopter et de présenter pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties les projets de décisions figurant dans l'annexe 4 du document SC70 Doc. 27.5.2, avec les amendements suivants :

- Remplacer le paragraphe b) de la décision 18.AA par le texte suivant :

« le cas échéant, collaborer avec Madagascar à l'application des sections approuvées (inventaires, par exemple étapes 1 et 2 de la phase 1) du plan d'utilisation pour la gestion des stocks de spécimens de ces espèces provenant de Madagascar »

- Remplacer le paragraphe f) de la décision 18.BB par le texte suivant :

« soumet des mises à jour régulières sur les inventaires vérifiés d'un tiers, au moins, des stocks des espèces de *Dalbergia* et *Diospyros* de Madagascar, [et après des progrès importants concernant l'application des paragraphes a) à e)]¹, soumet un plan d'utilisation modifié pour examen, approbation et nouvelles orientations du Comité permanent ; et »

- Le paragraphe b) de la décision 18. EE, est modifié comme suit :

sous réserve des fonds disponibles, appuie les actions appropriées de renforcement des capacités à Madagascar et dans les pays de transit et de destination concernés par le commerce de spécimens de *Diospyros* spp. et *Dalbergia* spp. de Madagascar, notamment les activités liées à la ~~mise en œuvre du plan d'utilisation pour la gestion des stocks de spécimens de ces espèces originaires de Madagascar, plan figurant à l'annexe 3 du document SC70 Doc. 27.5~~ décision 18.AA.

¹ Le groupe de travail n'a pas trouvé de consensus sur l'ajout de cet élément aux projets de décisions.